

ONU : Fortuné Gaetan Zongo exhorte le Burundi à réhabiliter l'Accord d'Arusha

OHCHR, 24/05/2023 Burundi : Un expert de l'ONU appelle à la conciliation nationale et à la réhabilitation de l'accord d'Arusha BRUXELLES (24 mai 2023) – Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaetan Zongo, exhorte le Burundi à dépasser les clivages pour une réhabilitation de l'Accord d'Arusha. Fortuné Zongo encourage le gouvernement du Burundi à faire preuve d'ouverture et à engager un dialogue constructif et inclusif pour une conciliation durable entre les burundaises et les burundais.

« Il est difficile de prétendre à une normalisation, à une paix durable si la justice manque d'indépendance et d'impartialité, si des milliers de burundais continuent de vivre en exil, si l'espace civique ne permet pas aux organisations de la société civile, aux médias, aux partis politiques de travailler en toute indépendance et que des journalistes sont emprisonnés pour avoir fait leur travail », a-t-il déclaré. Le rapporteur spécial a noté que le Burundi est le seul pays africain où une femme journaliste, Floriane Irangabiye reste en prison pour avoir animé une émission en ligne et qui a été condamnée à dix ans de prison pour atteinte à l'intégrité du territoire national. Zongo a souligné que l'aller au-delà des discours politiques et être recentré sur les burundaises et les burundais car la situation sociale, économique et politique reste préoccupante. Au cours de sa visite, le Rapporteur Spécial a tenu des réunions avec la diaspora burundaise et d'autres parties prenantes basées en Belgique. « Le Burundi au fil des années est en train de devenir une crise oubliée. Il est important que tous les garants de l'Accord d'Arusha que sont l'Union Européenne, Nations Unies, l'Union Africaine, la Communauté Est Africaine, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs soutiennent et accompagnent le Burundi dans un processus de conciliation nationale durable et de respect effectif de tous les droits de l'homme », a affirmé Zongo. Le Rapporteur Spécial présentera son rapport annuel au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre et octobre 2023. FIN M. Fortuné Gaetan Zongo (Burkina Faso) est le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies l'a nommé à ce mandat le 1er avril 2022, à la fin de sa 49e session. Il présentera son rapport à la cinquante-quatrième session du Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-dix-huitième session. Les rapporteurs spéciaux, les experts indépendants et les groupes de travail font partie des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les procédures spéciales constituent le plus grand groupe d'experts indépendants du système des droits de l'homme des Nations Unies. Il s'agit du nom général des mécanismes indépendants d'enquête et de suivi du Conseil qui traitent soit de situations nationales spécifiques, soit de questions thématiques dans toutes les régions du monde. Les experts des procédures spéciales travaillent sur une base volontaire ; ils ne font pas partie du personnel des Nations unies et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou organisation et travaillent à titre individuel.